

fiche à retourner à l'espace jeunes

LA FACTURATION

Seules l'adhésion et les activités payantes engendrent une facturation. Après chaque période de vacances vous recevrez un récapitulatif des sommes à régler.

LA RESTAURATION

Pendant les vacances, possibilité de repas au restaurant scolaire pour 3,16 € par jour (sur inscription). Les réservations doivent se faire au minimum **15 jours** à l'avance pour permettre à la restauration de passer leurs commandes.

LES NAVETTES

Un Mini bus permet aux jeunes des communes de Larçay et d'Azay sur Cher de se rendre sur le Local de Véretz. Une réservation est cependant nécessaire pour organiser ces voyages. Périodes de vacances : au plus tard la veille avant 17h. Par mail ou par tel au 06.16.33.06.40

Passages dans les communes devant les Accueils de loisirs:

Matin: 9h40 Larçay et 9h50 Azay sur Cher (pas de retour le midi- possibilité de restauration sur place)

Retour sur les communes vers 18h30 en fonction des activités prévues.



Je soussigné(e) M, Mme
demeurant au
Tél.
responsable légal de l'enfant ci-dessous nommé, autorise :mon enfant (NOM, Prénom)
à participer aux sorties sélectionnées **et à se déplacer en mini-bus** (suivant les activités):

Lundi 13		Mardi 14		Mercredi 15		Jeudi 16		Vendredi 17	
Navette	Restauration	Navette	Restauration	Navette	Pas de restauration	Navette	Restauration	Navette	Restauration
		Pas de navette retour			Pas de restauration	Pas de navette retour			

Lundi 20		Mardi 21		Mercredi 22		Jeudi 23		Vendredi 24	
Navette	Restauration	Navette	Restauration	Navette	Restauration	Navette	Restauration	Navette	Restauration
				Pas de navette retour					

Rappel :
Les navettes ne sont disponibles que pour les jeunes d'Azay et Larçay afin de se rendre sur l'Espace jeunes
 J'autorise mon enfant à utiliser le service de navettes entre Véretz (Espace Jeunes) et les ALSH d'Azay ou de Larçay (les réservations se feront au plus tard la veille à 17h
Le paiement des activités se fera sur facture envoyée par la mairie.

Pour rappel, les représentants de la CCET peuvent prendre toutes les mesures jugées nécessaires en cas d'accident (dont hospitalisation) ou de transport.

En foi de quoi, je délivre la présente autorisation, pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à Véretz, le
Signature:

